

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

### COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À CARNOULES À 10H00

Date de la convocation : Le 27 mai 2021

Nombre de représentants de la commission : 40  
Présents : 26  
Pouvoirs : 9  
Absents excusés : 5

L'an deux mille vingt et un le 10 juin, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Daumier, à Carnoules, pour sa séance.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var  
Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence - Méditerranée  
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte  
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau  
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures  
Monsieur Christian DAVID - Communauté de communes Cœur du Var  
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier  
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières  
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville  
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas  
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville  
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Madame Marine RENARD –Chambre d'agriculture du Var  
Monsieur Olivier CAVALLO –Chambre de commerce et d'industrie du Var  
Madame Colette RICHARD –CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »  
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var  
Monsieur Louis FONTICELLI –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme  
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE  
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne  
Monsieur Alain CATUREGLI – Syndicat Agricole et Horticole Hyères  
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence

**- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :**

Monsieur Vincent CHERY – représentant de la Préfecture

Madame Chantal REYNAUD – représentant la DDTM

Madame Sophie LASNIER – représentant de l'AERMC

Monsieur Michel NIVEAU – Représentant de l'OFB

**POUVOIRS :**

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à Patrick MARTINELLI

Monsieur Eric GIRARDO - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Christian DAVID

Monsieur Christian SIMON – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Isabelle MONFORT

Madame Hélène VERDUYN - Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume à Jean-Bernard KISTON

Monsieur Yves PALMIERI - Communauté de communes de la Vallée du Gapeau à Philippe LAURERI

Monsieur Christian OLLIVIER – Parc régional de la Sainte-Baume à Roger ANOT

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var

Monsieur le délégué de l'ARS PACA à l'AERMC

Monsieur le directeur du parc national de Port-Cros à l'OFB

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Bernard MOUTTET - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans

Madame la président de l'association UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône méditerranée

Monsieur le délégué militaire départemental

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'UNANIMITE : 26+ 9 voix pour, Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

N°06-2021 : DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU.

**Vu l'article 8 du règlement de la CLE**

Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, il prépare les dossiers et les séances de la C.L.E. Il est assisté dans sa tâche par une cellule d'animation administrative.

Le bureau est composé du Président et de 10 membres de la C.L.E. désignés par les collèges concernés pour une durée de trois ans :

- 5 membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux dont les vice-présidents, élus par ce collège,
- 3 membres du collège des usagers, organisations professionnelles et associations dont le vice-président, élus par ce collège,
- 2 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par Monsieur le Préfet, chargé de suivre la procédure pour le compte de l'Etat.

Le bureau a pour principale mission la préparation des dossiers techniques et les séances de la CLE. Il conduit également pour le compte de la CLE l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE et des éventuelles études. Il est assisté dans ces tâches d'une cellule d'appui technique et des commissions de travail.

Le bureau n'est pas un organe de décision : il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE.

Le Président désigne les candidats afin de pourvoir les postes dans chaque collège.

- Désignation de 5 membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux dont les vice-présidents :

**Madame Isabelle MONFORT**, 1<sup>ER</sup> vice-présidente, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

**Monsieur Philippe LAURERI**, 2<sup>ème</sup> vice-président, Communauté de communes de la Vallée du Gapeau

**Monsieur Christian DAVID**, 3<sup>ème</sup> vice-président, Communauté de Communes Cœur du Var

**Monsieur Jean-Martin GUISIANO**, Communauté d'Agglomération Provence Verte

**Madame Hélène VERDUY**, Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume.

M. MARTINELLI se félicite que l'ensemble des EPCI du bassin versant soient ainsi représentés.

- Désignation de 3 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et associations dont 1 vice-président :

**Monsieur Franck CHAUVET**, Vice-président, Fédération hydraulique du Var

**Madame Marine RENARD**, Chambre d'agriculture du Var

**Monsieur Louis FONTICELLI**, Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- Désignation de 2 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par Monsieur le Préfet :

**Madame Chantal REYNAUD**, Direction Départemental des Territoires et de la Mer

Madame Sophie LASNIER, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU,  
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ : ADOPTE LA DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE  
DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU.**

**35 (26 + 9) VOIX  
POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,  
**LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
Patrick MARTINELLI**

Visa Préfecture du Var :  
Publication :

